



REGLEMENTS DES ACCESSIONS & DESCENTES

DES CHAMPIONNATS « LIBRES SENIORS »

SAISON 2023/2024

NOTAS

Dans toutes les divisions, si des vacances éventuelles apparaissent pour différents motifs (pas ou moins de descente(s) de Ligue, non engagement, etc.), les places devenues vacantes seront attribuées, dans l'ordre à :

1 - la ou les équipes les mieux classées de celles qui devaient initialement descendre, à l'exception de l'équipe classée à la dernière place, les équipes occupant le même rang dans des groupes différents étant le cas échéant départagées :

1.1. Au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points - obtenus au classement définitif, pénalités incluses - par le nombre de matchs disputés ;

1.2. En cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre.

2 - la ou les équipes les mieux classées de la division inférieure suivant celle(s) accédant normalement, les équipes occupant le même rang dans des groupes différents étant le cas échéant départagées :

2.1. Au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points - obtenus au classement définitif, pénalités incluses - par le nombre de matchs disputés ;

2.2. En cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre.

Il en sera de même si une équipe :

- Renonce à l'accession,
- Retire son engagement avant le début de la compétition,
- Ou ne peut accéder à la division ou série supérieure par suite de l'application d'une disposition réglementaire,

Étant entendu que chaque groupe devra délivrer au moins une équipe accédante, classée dans la première moitié de son championnat.

En ce qui concerne les championnats de dernière division, il est précisé que dans le cas où plusieurs équipes d'un même club sont engagées, seule l'équipe identifiée en premier par son club en début de saison, telle que figurant sur les calendriers, peut accéder à la division supérieure.

Exemple pour les équipes 1 - 2 - 3 et 4 d'un même club : seule l'équipe numéro 1 peut prétendre à l'accession



Il est rappelé que, les équipes constituées en entente (si elle est renouvelée chaque saison) peuvent accéder jusqu'à la division supérieure du DFSM.

Enfin, il est rappelé que les équipes devront être en règle avec les dispositions des articles 4 & 11 des Règlements des compétitions du D.F.S.M.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors.

Ainsi, par exemple, dans le cas d'une constitution de championnat, en application du présent règlement, dont le nombre de participants se révèle trop faible pour en conserver tout l'intérêt sur la durée de la saison, la Commission se réserve le droit, sous le contrôle du Bureau et du Comité de Direction du D.F.S.M., de modifier le nombre d'équipes accédant, voire la structure des niveaux de championnats de la catégorie concernée.

Seniors Après Midi D1.

Accessions en R3.

Les deux premiers de chaque groupe plus le meilleur troisième, au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses, par le nombre de matchs disputés ; en cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre, soit 7 équipes.

Descentes en D2.

Cas de 6 descentes de Régional 3

Descendent en D2 les équipes classées de la 13ème à la 12ème place dans le groupe de 13 plus les équipes classées de la 12ème dans les groupes de 12, plus les 2 plus mauvais 11ème au plus mauvais quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses, par le nombre de matchs disputés ; en cas d'égalité, au plus mauvais quotient des buts pour et contre, soit 6 équipes.

Cas de 7 descentes de Régional 3

Descendent en D2 les équipes classées de la 13ème à la 11ème place dans le groupe de 13 plus les équipes classées de la 12ème à la 11ème place dans les groupes de 12, soit 7 équipes.

Cas de 8 descentes de Régional 3

Descendent en D2 les équipes classées de la 13ème à la 11ème place dans le groupe de 13 plus les équipes classées de la 12ème à la 11ème place dans les groupes de 12, plus le plus mauvais 10ème au plus mauvais quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses par le nombre de matchs disputés ; en cas d'égalité, au plus mauvais quotient des buts pour et contre, soit 8 équipes.

Cas de 9 descentes de Régional 3

Descendent en D2 les équipes classées de la 13ème à la 11ème place dans le groupe de 13 plus les équipes classées de la 12ème à la 11ème place dans les groupes de 12, plus les 2 plus mauvais 10ème au plus mauvais quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement



définitif, pénalités incluses par le nombre de matchs disputés ; en cas d'égalité, au plus mauvais quotient des buts pour et contre, soit 9 équipes.

Seniors Après Midi D2

Accessions en D1. Le premier de chaque groupe, soit 6 équipes.

Descentes en D3.

Cas de 6 descentes de seniors après-midi D1

Descendent en D3 les équipes classées à la 12^{ème} place, soit 6 équipes

Cas de 7 descentes de seniors après-midi D1

Descendent en D3 les équipes classées de la 12^{ème} plus le plus mauvais 11^{ème} au plus mauvais quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses par le nombre de matchs disputés ; en cas d'égalité, au plus mauvais quotient des buts pour et contre, soit 7 équipes.

Cas de 8 descentes de seniors après-midi D1

Descendent en D3 les équipes classées de la 12^{ème} plus les 2 plus mauvais 11^{ème} au plus mauvais quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses par le nombre de matchs disputés ; en cas d'égalité, au plus mauvais quotient des buts pour et contre, soit 8 équipes.

Cas de 9 descentes de seniors après-midi D1

Descendent en D3 les équipes classées de la 12^{ème} plus les 3 plus mauvais 11^{ème} au plus mauvais quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses par le nombre de matchs disputés ; en cas d'égalité, au plus mauvais quotient des buts pour et contre, soit 9 équipes.

Seniors Après Midi D3

Accessions en D2. Le premier de chaque groupe, plus le meilleur 2^{ème} des 5 groupes au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses par le nombre de matchs disputés ; en cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre, soit 6 équipes.

Descentes en D4.

Descendent en D4, les équipes classées à la dernière place de chaque groupe, soit 5 équipes.



Seniors Après Midi D4

Accessions en D3

Cas de 6 descentes de seniors après-midi D2

Accèdent en D3 les équipes classées de la 1^{ère} place à la 3^{ème} place, plus le meilleur 4^{ème} des 3 groupes au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses par le nombre de matchs disputés ; en cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre, soit 10 équipes.

Cas de 7 descentes de seniors après-midi D2

Accèdent en D3 les équipes classées de la 1^{ère} place à la 3^{ème} place, soit 9 équipes.

Cas de 8 descentes de seniors après-midi D2

Accèdent en D3 les équipes classées de la 1^{ère} place à la 2^{ème} place, plus les 2 meilleur 3^{ème} des 3 groupes au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses par le nombre de matchs disputés ; en cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre, soit 8 équipes.

Cas de 9 descentes de seniors après-midi D2

Accèdent en D3 les équipes classées de la 1^{ère} place à la 2^{ème} place, plus le meilleur 3^{ème} des 3 groupes au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points obtenus au classement définitif, pénalités incluses par le nombre de matchs disputés ; en cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre, soit 7 équipes.

Pas de descentes.

Seniors Matin D1

Pas de d'accession.

Descendent en D2_: Les équipes classées à la dernière place de chaque groupe, soit 3 équipes.

Seniors Matin D2

Accessions en Seniors Matin D1 : Le premier de chaque groupe, soit 5 équipes.

Descendent en Seniors Matin D3 : le dernier de chaque groupe, soit 5 équipes.



Seniors Matin D3

Accessions en Seniors Matin D2 : Le premier et le deuxième de chaque groupe soit 10 équipes.

Pas de descentes.

VETERANS

VETERANS Critérium :

Pas d'Accession/Pas de Descente.